



Groupe de travail sur les obstacles législatifs et institutionnels à la collaboration de l'Initiative nationale pour les mines orphelines ou abandonnées (INMOA)

Contexte

En 2001, les ministres des Mines ont demandé la création d'un comité de consultation multipartite sur les mines orphelines ou abandonnées (MOA) afin que soient étudiées diverses questions et initiatives liées à la formation de partenariats visant la mise en œuvre de programmes de restauration des sites des MOA à travers le Canada. L'étude de diverses questions a été confiée à des groupes de travail créés à cette fin.

Le Groupe de travail sur les obstacles législatifs et institutionnels à la collaboration avait pour mandat d'évaluer l'efficacité de diverses approches, dont l'adoption d'une loi du bon samaritain, le blocage de permis, la tenue de registres sur la non-conformité et la répartition de la responsabilité versus la responsabilité solidaire.

Étapes

Une étude a été commandée en 2002 afin d'examiner ces approches dans le contexte de trois enjeux liés au nettoyage volontaire des sites des MOA au Canada : Premièrement, y a-t-il des obstacles d'ordre réglementaire ou institutionnel à la collaboration de tierces parties au nettoyage des sites des MOA? Deuxièmement, est-ce que la notion de responsabilité freine une telle collaboration? Troisièmement, ce nettoyage se prête-t-il à une collaboration?

Joseph Castrilli, avocat-procureur, a inclus diverses options et recommandations dans le rapport qu'il a produit en 2002 sous le titre *Barriers to Collaboration: Orphaned/Abandoned Mines in Canada*. Ce rapport peut être téléchargé au site Web de l'INMOA, à [www.abandoned-mines.org].

Atelier sur les obstacles juridiques et institutionnels à la collaboration dans le dossier des MOA

Un atelier multipartite sur les obstacles juridiques et institutionnels à la collaboration a eu lieu à Ottawa, les 24 et 25 février 2003, aux termes du Plan d'action des ministres des Mines de 2002. Cet atelier a donné suite au rapport Castrilli.

M. Castrilli a prononcé le discours-programme portant sur ses constatations. L'atelier, qui a été professionnellement facilité, a attiré plus de 60 participants de l'industrie, des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, des Premières nations et des organismes non gouvernementaux (ONG). Sont aussi venus à l'atelier un représentant d'ONG américain et un gouvernement d'État américain.

Les objectifs de l'atelier étaient les suivants : déterminer et évaluer les principaux obstacles qui empêchent maintenant les gouvernements, le secteur privé et les organismes bénévoles de financer et d'administrer efficacement la restauration des sites des MOA situées au Canada; formuler des recommandations et des approches pour surmonter ces obstacles. L'atelier a présenté des expériences de traitement de la question, au Canada et aux États-Unis, au moyen d'instruments juridiques et administratifs existants et de remplacement (p. ex. loi du bon samaritain, blocage de permis, registres sur la non-conformité). De petits groupes ont été chargés de cerner les priorités et les principes qui sous-tendent la poursuite des travaux.

Ces recommandations et principes directeurs ont été regroupés par le Comité national de consultation de l'INMOA, en prévision de leur présentation aux ministres des Mines, lors du volet 2003 de leur conférence annuelle, à Halifax. Le compte rendu et les présentations de l'atelier sont affichés au site Web de l'INMOA.

Membres du Groupe de travail sur les obstacles législatifs et institutionnels à la collaboration

Elizabeth Gardiner (présidente) – L'Association minière du Canada
Barbara Mossop – Ontario Mining Association
Brennain Lloyd – Northwatch
Dick Cowan – ministère du Développement du Nord et des Mines de l'Ontario
Edwin Yee – Conservation Manitoba
Fred Privett – Ministry of Energy, Mines and Resources du Yukon
Wayne Fraser – La Compagnie Minière et Métallurgique de la Baie d'Hudson Limitée
Charlene Hogan – secrétariat de l'INMOA (RNCAN)